



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diététiciens

Question écrite n° 89208

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le rôle de la profession de diététicien dans la lutte contre les problèmes de santé causés par l'alimentation, notamment le diabète et l'obésité, dont les conséquences ont un coût très élevé pour l'assurance maladie. La prévention à promouvoir au sein des écoles et des entreprises relève de la compétence des diététiciens afin d'éduquer le public à de meilleures habitudes alimentaires. Ces derniers souhaitent obtenir le statut de profession paramédicale dans le but de collaborer dans ce sens avec les professionnels de la santé. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'aborder ces problèmes liés à l'alimentation en liaison avec les professionnels de la diététique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89208

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2979